



E D G E P O I N T

Portefeuille De Revenu Mensuel Edgepoint

États financiers semestriels
Pour la période close le 30 juin 2023

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers semestriels ci-joints ont été préparés par le gestionnaire, Gestion de patrimoine EdgePoint inc., au nom de Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint (le « Fonds »). La direction est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

La direction a maintenu des processus appropriés pour fournir l'assurance que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers semestriels ont été établis selon les Normes internationales d'information financière et comportent des montants fondés sur des estimations et des hypothèses. Les principales méthodes comptables que la direction a jugées appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers semestriels.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers semestriels du Fonds, de surveiller la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et de nommer l'auditeur indépendant. Le conseil d'administration se compose de membres de la haute direction du gestionnaire. Pour toutes les séries de parts du Fonds, les états financiers semestriels ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.



Patrick Farmer
Chef de la direction et administrateur
Le 24 août 2023



Norman Tang
Chef des finances
Le 24 août 2023

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Gestion de patrimoine EdgePoint inc., gestionnaire du Fonds, nomme les auditeurs indépendants pour qu'ils procèdent à l'audit des états financiers annuels du Fonds. En vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières (*Règlement 81-106*), si un auditeur n'a pas examiné les états financiers semestriels, un avis visant à communiquer cette information doit être joint.

L'auditeur indépendant du Fonds n'a pas effectué d'examen des présents états financiers semestriels conformément aux normes établies par les comptables professionnels agréés du Canada.

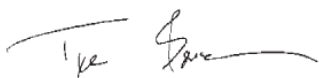
Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

États de la situation financière (non audité)
(en milliers, sauf les montants par part et le nombre de parts)
Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022

	2023	2022 (audité)
Actifs		
Placements à la juste valeur* (note 6)	576 734 \$	483 738 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 551	14 371
Intérêts et autres débiteurs	3 940	3 642
Montants à recevoir pour les parts souscrites	3 233	3 792
Contrats de change à terme à la juste valeur (note 8)	842	378
Total des actifs	710 300 \$	505 921 \$
Passifs, excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Montants à payer pour les titres achetés	6 897 \$	– \$
Montants à payer pour les parts rachetées	792	1 013
Contrats de change à terme à la juste valeur (note 8)	–	3
Total des passifs	7 689	1 016
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	702 611 \$	504 905 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	99 567 \$	71 954 \$
Série A(N)	60 285	45 987
Série F	391 065	272 467
Série F(N)	145 486	108 788
Série I	6 208	5 709
Nombre de parts en circulation		
Série A	10 785 085	7 841 924
Série A(N)	6 531 347	5 013 095
Série F	42 322 030	29 671 240
Série F(N)	15 744 837	11 846 649
Série I	671 573	621 427
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	9,23 \$	9,18 \$
Série A(N)	9,23	9,17
Série F	9,24	9,18
Série F(N)	9,24	9,18
Série I	9,24	9,19

*Le coût des placements est reflété dans le tableau du portefeuille de placements.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers semestriels.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :


Tye Bousada, administrateur


Geoff MacDonald, administrateur

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

États du résultat global (non audité)
(en milliers, sauf les montants par part)
Périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

	2023	2022
Produits		
Intérêts aux fins des distributions	10 854 \$	4 022 \$
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(57)	35
Autres variations nettes de la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements	174	(874)
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change à terme	595	108
Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements	1 133	(21 667)
	12 699 \$	(18 376) \$
Charges		
Frais de gestion (note 4)	725 \$	302 \$
Frais d'administration et frais d'agent des transferts (note 4)	122	102
Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	96	44
Frais de comptabilité	22	22
Droits de dépôt	13	5
Droits de garde	6	5
Honoraires d'audit	3	1
Communications aux porteurs de parts	3	1
Total des charges	990 \$	460 \$
Remises sur frais de gestion (note 4)	(1) \$	- \$
Charges nettes	989 \$	460 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 710 \$	(18 836) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	1 413 \$	(2 668) \$
Série A(N)	928	(1 324)
Série F	6 696	(10 734)
Série F(N)	2 540	(4 011)
Série I	133	(99)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	0,15 \$	(0,68) \$
Série A(N)	0,16	(0,66)
Série F	0,18	(0,65)
Série F(N)	0,19	(0,65)
Série I	0,20	(0,44)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers semestriels.

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux
porteurs de parts rachetables
(en milliers, sauf les nombres de part)
Périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

	Série A		Série A(N)		Série F	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	71 954 \$	21 634 \$	45 987 \$	10 223 \$	272 467 \$	87 313 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 413	(2 668)	928	(1 324)	6 696	(10 734)
Opérations sur les parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	36 357	36 011	21 281	21 237	154 677	146 872
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	1 079	332	679	183	4 416	1 634
Rachat de parts rachetables	(10 104)	–	(7 883)	–	(41 633)	–
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(1 132)	(358)	(707)	(190)	(5 558)	(1 978)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	27 613	27 939	14 298	16 034	118 598	106 023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	99 567 \$	49 573 \$	60 285 \$	26 257 \$	391 065 \$	193 336 \$
Parts rachetables émises et en circulation						
Solde à l'ouverture de la période	7 841 924	2 159 540	5 013 095	1 020 708	29 671 240	8 711 511
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	4 033 033	3 780 891	2 366 686	2 235 004	17 133 034	15 410 930
Rachat de parts rachetables	(1 089 872)	(560 827)	(848 434)	(405 709)	(4 482 244)	(3 156 507)
Solde à la clôture de la période	10 785 085	5 379 604	6 531 347	2 850 003	42 322 030	20 965 934

	Série F(N)		Série I		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	108 788 \$	38 830 \$	5 709 \$	434 \$	504 905 \$	158 434 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 540	(4 011)	133	(99)	11 710	(18 836)
Opérations sur les parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	48 636	50 418	545	4 137	261 496	258 675
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	1 386	431	100	29	7 660	2 609
Rachat de parts rachetables	(13 806)	–	(176)	–	(73 602)	–
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(2 058)	(745)	(103)	(29)	(9 558)	(3 300)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	36 698	34 874	499	4 022	197 706	188 892
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	145 486 \$	73 704 \$	6 208 \$	4 456 \$	702 611 \$	347 326 \$
Parts rachetables émises et en circulation						
Solde à l'ouverture de la période	11 846 649	3 874 292	621 427	43 246		
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	5 385 563	5 297 437	69 108	441 454		
Rachat de parts rachetables	(1 487 375)	(1 179 155)	(18 962)	(1 674)		
Solde à la clôture de la période	15 744 837	7 992 574	671 573	483 026		

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 710 \$	450 \$
Ajustements liés à ce qui suit :		
(Profit) perte de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	57	(1)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les placements et les dérivés	(174)	(28)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	(595)	–
Variation (du profit latent) de la perte latente sur les placements et les dérivés	(1 133)	(165)
(Augmentation) diminution des intérêts et autres débiteurs	(298)	(1 053)
Achats de placements	(165 907)	(152 020)
Produit de la vente de placements	80 648	1 314
Produit du (montant affecté au) règlement de contrats de change à terme	595	–
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(75 097) \$	(151 503) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(1 898) \$	(32) \$
Produit de l'émission de parts rachetables	262 055	155 778
Montant versé au rachat de parts rachetables	(73 823)	(181)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	186 334 \$	155 565 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	111 237 \$	3 062 \$
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(57)	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	14 371	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	125 551 \$	3 063 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :		
Fonds en banque	19 139 \$	1 064 \$
Placements à court terme	106 412	1 999
	125 551 \$	3 063 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	10 556 \$	316 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers semestriels.

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements
(en milliers)
Au 30 juin 2023

Valeur nominale	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
Obligations de sociétés				
10 855	Artis Real Estate Investment Trust, série E, 5,600 %, 29 avril 2025	10 792	10 398	1,48 %
10 400	Dollarama Inc., remboursable, 3,550 %, 6 novembre 2023	10 446	10 337	1,47 %
10 200	Bell Canada Inc., remboursable, 4,700 %, 11 septembre 2023	10 196	10 186	1,45 %
9 000	La Banque Toronto-Dominion, 1,909 %, 18 juillet 2023	8 855	8 991	1,28 %
8 500	Compagnie de chemin de Fer Canadien Pacifique, 1,589 %, 24 novembre 2023	8 295	8 377	1,19 %
8 300	Brookfield Corporation, remboursable, 5,040 %, 8 mars 2024	8 437	8 270	1,18 %
7 973	United Parcel Service Inc., remboursable, 2,125 %, 21 mai 2024	7 748	7 754	1,10 %
7 925	Fiducie de placement immobilier Propriétés de choix, série F, remboursable, 4,055 %, 24 novembre 2025	8 308	7 659	1,09 %
7 500	Brookfield Corporation, remboursable, 4,820 %, 28 janvier 2026	7 977	7 351	1,05 %
7 750	Thomson Reuters Corporation, remboursable, 2,239 %, 14 mai 2025	7 674	7 313	1,04 %
7 425	McDonald's Corporation, remboursable, 3,125 %, 4 mars 2025	7 449	7 171	1,02 %
7 500	Bell Canada Inc., remboursable, 2,900 %, 12 août 2026	7 590	7 017	1,00 %
7 645	Dollarama Inc., remboursable, 1,871 %, 8 juillet 2026	7 429	6 956	0,99 %
6 900	Gibson Energy Inc., remboursable, 5,800 %, 12 juillet 2026	6 897	6 903	0,98 %
6 800	La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, 24 juillet 2024	6 957	6 651	0,95 %
5 100	Ross Stores, Inc., 3,375 %, 15 septembre 2024	6 538	6 566	0,93 %
4 750	McKesson Corporation, 5,250 %, 15 février 2026	6 341	6 264	0,89 %
6 485	Granite REIT Holdings Limited Partnership, série 4, remboursable, 3,062 %, 4 juin 2027	6 558	5 947	0,85 %
6 045	TELUS Corporation, remboursable, 3,750 %, 10 mars 2026	6 342	5 806	0,83 %
6 434	Stantec Inc., remboursable, 2,048 %, 8 octobre 2027	6 176	5 649	0,80 %
5 670	Apple Inc., remboursable, 2,513 %, 19 août 2024	5 702	5 499	0,78 %
5 500	Banque Royale du Canada, 2,333 %, 5 décembre 2023	5 445	5 437	0,77 %
4 650	Fairfax India Holdings Corporation, remboursable, 5,000 %, 26 février 2028	5 769	5 329	0,76 %
5 500	Sienna Senior Living Inc., série A, remboursable, 3,109 %, 4 novembre 2024	5 651	5 250	0,75 %
5 307	Vancouver Airport Fuel Facilities Corporation, série I, remboursable, 2,168 %, 23 juin 2025	5 060	4 987	0,71 %
5 000	BMW Canada Inc., 4,760 %, 10 février 2025	5 006	4 944	0,70 %
3 600	BAT Capital Corporation, remboursable, 3,557 %, 15 août 2027	4 597	4 382	0,62 %
4 500	Intact Financial Corporation, remboursable, 3,691 %, 24 mars 2025	4 556	4 370	0,62 %
4 460	Intact Financial Corporation, 1,207 %, 21 mai 2024	4 336	4 303	0,61 %
4 420	Alimentation Couche-Tard Inc., série 5, remboursable, 3,600 %, 2 juin 2025	4 623	4 279	0,61 %
4 170	Compagnie Crédit Ford Canada, 4,460 %, 13 novembre 2024	4 290	4 057	0,58 %
4 300	Transcontinental Inc., 2,667 %, 3 février 2025	4 300	4 057	0,58 %
4 735	AutoCanada Inc., remboursable, 5,750 %, 7 février 2029	4 399	3 985	0,57 %
3 985	Groupe TMX Limitée, remboursable, 4,461 %, 3 octobre 2023	4 135	3 976	0,57 %
4 000	Granite REIT Holdings Limited Partnership, série 3, remboursable, 3,873 %, 30 novembre 2023	4 098	3 971	0,56 %
3 000	Gestion de parc de véhicules Element, 6,271 %, 26 juin 2026	3 950	3 963	0,56 %
4 000	Location de camions Penske Canada Inc., remboursable, 2,700 %, 30 septembre 2024	3 975	3 845	0,55 %
3 000	Canadian Natural Resources Limited, remboursable, 3,900 %, 1 ^{er} février 2025	4 003	3 843	0,55 %
3 000	BAT International Finance PLC, remboursable, 4,448 %, 16 mars 2028	3 788	3 753	0,53 %
4 100	Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, remboursable, 2,540 %, 28 février 2028	4 144	3 712	0,53 %
3 500	Les Compagnies Loblaw Limitée, remboursable, 3,918 %, 10 juin 2024	3 660	3 451	0,49 %
3 525	Vesta Energy Corporation, remboursable, 10,000 %, 15 octobre 2025	3 467	3 448	0,49 %
3 500	Bank of America Corporation, taux variable, remboursable, 2,932 %, 25 avril 2025	3 543	3 423	0,49 %
3 490	PepsiCo Inc., remboursable, 2,150 %, 6 mai 2024	3 497	3 400	0,48 %
3 504	Intact Corporation Financière, remboursable, 3,770 %, 2 mars 2026	3 628	3 373	0,48 %
3 500	Hydro One Inc., remboursable, 2,770 %, 24 février 2026	3 495	3 318	0,47 %
2 500	Diageo Capital PLC, 5,200 %, 24 octobre 2025	3 437	3 317	0,47 %
3 360	Alimentation Couche-Tard Inc., remboursable, 3,056 %, 26 juillet 2024	3 386	3 274	0,47 %
3 150	Location de camions Penske Canada Inc., 5,440 %, 8 décembre 2025	3 150	3 130	0,45 %
3 000	Shawcor Limited, remboursable, 9,000 %, 10 décembre 2026	3 039	3 123	0,44 %
2 324	Carpenter Technology Corporation, remboursable, 7,625 %, 15 mars 2030	2 827	3 117	0,44 %

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)
Au 30 juin 2023

Valeur nominale	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
3 256	Dream Industrial Real Estate Investment Trust, remboursable, 3,968 %, 13 avril 2026	3 053	3 094	0,44 %
2 400	Willis North America Inc., remboursable, 4,650 %, 15 juin 2027	3 129	3 090	0,44 %
3 145	The Walt Disney Company, 2,758 %, 7 octobre 2024	3 174	3 039	0,43 %
3 240	Transcontinental Inc., remboursable, 2,280 %, 13 juillet 2026	3 209	2 915	0,42 %
3 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série J, remboursable, 3,546 %, 10 janvier 2025	3 124	2 903	0,41 %
3 000	Enbridge Inc., remboursable, 2,440 %, 2 juin 2025	3 027	2 837	0,40 %
2 835	Bell Canada Inc., remboursable, 3,550 %, 2 mars 2026	2 960	2 711	0,39 %
2 200	Centene Corporation, remboursable, 4,625 %, 15 décembre 2029	2 900	2 684	0,38 %
2 460	Interface, Inc., 5,500 %, 1 ^{er} décembre 2028	2 737	2 648	0,38 %
2 000	Amazon.com, Inc., 4,700 %, 29 novembre 2024	2 715	2 633	0,38 %
2 000	PEP, 3,600 %, 1 ^{er} mars 2024	2 708	2 616	0,37 %
2 500	Bell Canada Inc., remboursable, 2,700 %, 27 février 2024	2 499	2 457	0,35 %
2 500	Bruce Power Limited Partnership, remboursable, 3,969 %, 23 juin 2026	2 593	2 415	0,34 %
2 500	Reliance Limited Partnership, remboursable, 3,836 %, 15 mars 2025	2 610	2 414	0,34 %
2 500	Bell Canada Inc., remboursable, 2,750 %, 29 janvier 2025	2 397	2 397	0,34 %
2 500	Banque Manuvie du Canada, 2,378 %, 19 novembre 2024	2 527	2 392	0,34 %
2 300	Groupe SNC-Lavalin Inc., remboursable, 7,000 %, 12 juin 2026	2 300	2 340	0,33 %
2 500	The Walt Disney Company, 3,057 %, 30 mars 2027	2 537	2 328	0,33 %
1 960	Cinemark USA Inc., remboursable, 5,250 %, 15 juillet 2028	2 386	2 288	0,33 %
2 110	Wells Fargo & Company, remboursable, 3,184 %, 8 février 2024	2 180	2 080	0,30 %
2 300	Dream Industrial Real Estate Investment Trust, remboursable, 2,539 %, 7 décembre 2026	2 300	2 068	0,29 %
2 224	Dream Summit Industrial Limited Partnership, série A, remboursable, 2,150 %, 17 septembre 2025	2 046	2 049	0,29 %
2 050	Realogy Group LLC/Co-Issuer Corporation, remboursable, 5,750 %, 15 janvier 2029	2 210	2 034	0,29 %
2 000	Artis Real Estate Investment Trust, série D, 3,824 %, 18 septembre 2023	1 962	1 986	0,28 %
2 000	Wells Fargo & Company, 2,509 %, 27 octobre 2023	2 027	1 982	0,28 %
2 000	BMW Canada Inc., série V, 2,410 %, 27 novembre 2023	2 034	1 978	0,28 %
2 000	Sienna Senior Living Inc., série B, remboursable, 3,450 %, 27 février 2026	2 048	1 853	0,26 %
1 800	CAE Inc., 5,541 %, 12 juin 2028	1 800	1 804	0,26 %
1 420	CEC Entertainment LLC, remboursable, 6,750 %, 1 ^{er} mai 2026	1 699	1 797	0,26 %
1 365	Central Parent Inc./Merger Sub Inc., remboursable, 7,250 %, 15 juin 2029	1 756	1 792	0,25 %
2 000	Dollarama Inc., remboursable, 1,505 %, 20 septembre 2027	1 890	1 736	0,25 %
1 695	Fairfax Financial Holdings Limited, 4,950 %, 3 mars 2025	1 827	1 664	0,24 %
1 700	Enbridge Inc., remboursable, 3,200 %, 8 juin 2027	1 743	1 584	0,23 %
1 275	The Chemours Company, remboursable, 5,750 %, 15 novembre 2028	1 452	1 554	0,22 %
1 745	Sinclair Television Group Inc., remboursable, 4,125 %, 1 ^{er} décembre 2030	1 731	1 516	0,22 %
1 500	Banque Royale du Canada, 4,930 %, 16 juillet 2025	1 667	1 493	0,21 %
1 500	Groupe TMX Limitée, remboursable, 2,997 %, 11 décembre 2024	1 546	1 449	0,21 %
1 500	Fairfax Financial Holdings Limited, remboursable, 4,700 %, 16 décembre 2026	1 622	1 444	0,21 %
1 100	Lindblad Expeditions LLC, remboursable, 6,750 %, 15 février 2027	1 226	1 389	0,20 %
1 100	Cushman & Wakefield US Borrower LLC, remboursable, 6,750 %, 15 mai 2028	1 330	1 320	0,19 %
998	Fidelity National Information Services, Inc., 4,500 %, 15 juillet 2025	1 311	1 293	0,18 %
1 261	Groupe SNC-Lavalin Inc., série 6, remboursable, 3,800 %, 19 août 2024	1 298	1 223	0,17 %
1 125	Everarc Escrow Sarl., 5,000 %, 30 octobre 2029	1 246	1 186	0,17 %
1 180	Canadian Natural Resources Limited, série 5, 1,450 %, 16 novembre 2023	1 178	1 164	0,17 %
1 300	Bruce Power Limited Partnership, série 21-1, remboursable, 2,680 %, 21 décembre 2028	1 292	1 157	0,17 %
1 100	Secure Energy Services Inc., remboursable, 7,250 %, 30 décembre 2026	1 122	1 086	0,15 %
1 000	Les Compagnies Loblaw Limitée, 6,650 %, 8 novembre 2027	1 175	1 051	0,15 %
1 160	Sienna Senior Living Inc., série C, remboursable, 2,820 %, 31 mars 2027	1 151	1 031	0,15 %
1 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 3,500 %, 30 novembre 2023	972	988	0,14 %
1 000	Groupe TMX Limitée, série E, remboursable, 3,779 %, 5 juin 2028	1 076	952	0,14 %
940	Fairfax Financial Holdings Limited, remboursable, 4,230 %, 14 juin 2029	1 007	871	0,12 %
920	Gibson Energy Inc., remboursable, 2,450 %, 14 juillet 2025	930	862	0,12 %

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)
Au 30 juin 2023

Valeur nominale	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
900	Rogers Communications Inc., variable, remboursable, 5,000 %, 17 décembre 2081	900	819	0,12 %
590	Frontier Communications Holdings LLC, remboursable, 8,750 %, 15 mai 2030	768	765	0,11 %
630	Enbridge Inc., remboursable, 1,600 %, 4 octobre 2026	783	743	0,11 %
800	Ventas Canada Finance Limited, remboursable, 2,450 %, 4 janvier 2027	798	718	0,10 %
700	Nestle Holdings Inc., remboursable, 2,192 %, 26 janvier 2029	709	617	0,09 %
500	Ventas Canada Finance Limited, série B, remboursable, 4,125 %, 30 septembre 2024	526	489	0,07 %
100	Owens-Brockway Glass Container Inc., remboursable, 6,625 %, 13 mai 2027	126	131	0,02 %
		395 010	379 801	54,06 %
	Obligations d'État			
33 720	Gouvernement du Canada, 2,500 %, 1 ^{er} décembre 2032	32 128	31 597	4,50 %
27 850	Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 2041	31 294	30 774	4,38 %
25 100	Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} juin 2032	22 851	22 589	3,21 %
20 917	Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} décembre 2051	16 650	16 561	2,36 %
17 200	Gouvernement du Canada, 2,250 %, 1 ^{er} juin 2029	16 722	16 150	2,30 %
15 650	Gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 ^{er} juin 2030	14 039	13 610	1,94 %
10 300	Gouvernement du Canada, 5,000 %, 1 ^{er} juin 2037	12 873	12 302	1,75 %
11 900	Gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 ^{er} mars 2027	10 942	10 846	1,54 %
13 000	Gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 ^{er} décembre 2030	10 932	10 578	1,50 %
10 250	Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} juin 2033	9 683	9 811	1,40 %
7 000	Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} juin 2028	7 109	6 525	0,93 %
6 900	Gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} décembre 2031	6 483	5 983	0,85 %
3 700	Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} août 2024	3 672	3 615	0,51 %
3 443	Gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} juin 2031	3 243	3 005	0,43 %
3 000	Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} septembre 2023	2 949	2 987	0,42 %
		201 570	196 933	28,02 %
	Total des titres à revenu fixe	596 580 \$	576 734 \$	82,08 %
	Contrats de change à terme (note 8)		842 \$	0,12 %
	Autres actifs moins les passifs		125 035 \$	17,80 %
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		702 611 \$	100,00 %

1. Le Fonds

Portefeuille de revenu mensuel EdgePoint (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable créée le 26 octobre 2021 aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Gestion de patrimoine EdgePoint inc. (« EdgePoint ») est le gestionnaire du Fonds (le « gestionnaire ») et en est le fiduciaire. Groupe de placements EdgePoint inc. est le conseiller en valeurs du Fonds. Le Fonds a commencé ses activités le 2 novembre 2021 en lançant cinq séries de parts, soit les séries A, A(N), F, F(N) et I.

Le siège social du gestionnaire est situé au 150, rue Bloor Ouest, bureau 500, Toronto (Ontario) M5S 2X9, Canada.

L'objectif de placement du Fonds est de fournir une combinaison de génération de revenus et d'appréciation du capital à moyen et long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe canadiens de grande qualité. L'équipe de gestion du portefeuille investit dans des titres à revenu fixe canadien de grande qualité qui, selon elle, procureront un rendement par le biais de paiements d'intérêts nominaux, d'intérêts et d'une appréciation du capital, tout en se concentrant sur la capacité de l'emprunteur de respecter ses obligations en matière de dette par le biais du paiement d'intérêts nominaux périodiques et du remboursement du principal à l'échéance.

Le capital autorisé du Fonds consiste en un nombre illimité de parts et de séries sans valeur nominale. Le nombre de parts de chaque série en circulation est présenté dans les états de la situation financière. Les parts de série A sont offertes aux épargnants individuels. Les parts de série F sont destinées à tous les épargnants qui participent à des programmes de services à la commission par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ayant conclu une entente avec EdgePoint. Les parts de série A(N) et de série F(N) ont les mêmes caractéristiques, sauf qu'elles ne sont offertes qu'aux épargnants qui résident dans des provinces qui n'ont pas harmonisé leur taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services fédérale. La série I est réservée aux épargnants dont les placements dépassent un certain seuil et qui ont signé une entente de souscription visant la série I avec EdgePoint.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 24 août 2023.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements et les dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que le gestionnaire ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. L'établissement de la juste valeur de ces instruments représente l'aspect de la préparation des états financiers qui comporte les estimations et les hypothèses les plus importantes de la part du Fonds. Se reporter à la note 6 pour plus de renseignements sur l'évaluation de la juste valeur dans les états financiers du Fonds.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers. Les méthodes comptables du Fonds utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

a) Modifications des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées par le Fonds dans les présents états financiers sont les mêmes que celles qu'il a appliquées dans ses états financiers audités annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels ont été établis selon les IFRS. Le Fonds n'a pas adopté de manière anticipée d'autres normes, interprétations ou modifications émises mais non encore entrées en vigueur.

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers comme les titres de créance, les dérivés, la trésorerie et les autres débiteurs et créditeurs. Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément aux dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti selon l'évaluation que fait le gestionnaire du modèle économique au sein duquel l'actif financier est géré et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments dérivés, est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments essentiellement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Si, selon le gestionnaire, la valeur de l'actif financier ou du passif financier est inexacte, inaccessible ou n'est pas fiable, elle est estimée selon la plus récente information présentée d'un actif financier ou d'un passif financier similaire.

Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers classés à la juste valeur par le

biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la transaction. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont par la suite évalués à la juste valeur chaque période de présentation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. Le coût des placements est fondé sur le coût moyen pondéré des placements et ne tient pas compte des commissions et autres coûts d'opérations liés au portefeuille, qui sont présentés séparément dans les états du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession d'un placement, y compris les profits et les pertes de change sur ces placements, sont déterminés à partir du coût des placements. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements sont pris en compte dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les placements du Fonds sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables, le cas échéant. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Le Fonds classe à titre d'actifs financiers au coût amorti la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir pour les parts souscrites, les intérêts, les montants à recevoir pour les titres vendus et les dividendes à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts et des billets à court terme ayant des échéances de moins de 90 jours.

Les autres passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés, déduction faite des coûts d'opérations, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsque leurs obligations contractuelles sont acquittées, sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Les passifs financiers au coût amorti du Fonds sont constitués des

3. Principales méthodes comptables (suite)

montants à payer pour les parts rachetées et des montants à payer pour les titres achetés. En raison de la nature à court terme de ces passifs financiers, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Les coûts d'opérations inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

c) Parts rachetables

Le Fonds classe les instruments financiers émis à titre de passifs financiers ou d'instruments de capitaux propres selon la nature des modalités contractuelles des instruments. Le Fonds compte plusieurs catégories de parts rachetables qui n'ont pas de caractéristiques identiques et, par conséquent, ne répondent pas à la définition de titre de capitaux propres en vertu de l'IAS 32, *Instruments financiers*. Les parts rachetables, qui sont classées à titre de passifs financiers et évaluées au montant du rachat, donnent aux épargnants le droit d'exiger le rachat contre une somme au comptant, sous réserve des liquidités disponibles, à un prix par part déterminé selon les politiques d'évaluation du Fonds à la date de rachat.

d) Monnaie étrangère

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les placements libellés en monnaies étrangères et autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie et aux autres actifs et passifs financiers sont présentés à titre de « Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets » et ceux liés aux placements sont présentés comme « Profit net réalisé sur les placements » et comme « Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements » dans les états du résultat global.

e) Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts aux fins des distributions tirés des placements à revenu fixe et à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Fonds

et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes reçus sont comptabilisés à la date à laquelle le droit à percevoir le paiement est établi, soit habituellement, dans le cas de titres cotés, la date ex-dividende. Les opérations de portefeuille sont comptabilisées à la date de l'opération. Les profits et les pertes réalisés à la vente de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen des placements respectifs. Les produits tirés du programme de prêt de titres sont comptabilisés déduction faite des commissions des agents et ils figurent dans le poste « Produits tirés du prêt de titres » des états du résultat global.

f) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur chacune des séries, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de chaque série pour la période.

g) Impôts

Le Fonds répond à la définition de fonds communs de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La totalité du résultat net du Fonds à des fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été présentée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

h) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à la période close le 30 juin 2023, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers. Aucune de ces normes n'aura d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

4. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

EdgePoint, le gestionnaire, nomme le conseiller en valeurs du Fonds et fournit des services-conseils en placement et des services de gestion de portefeuille ainsi que des services de placement et d'administration au Fonds ou en surveille la prestation. Ces services comprennent la sélection, l'analyse et le suivi des placements, y compris des déplacements pour les visites dans les sièges sociaux; les autres frais liés à la diligence raisonnable; la constitution de portefeuille et la gestion des risques; l'analyse, la sélection et le suivi des maisons de courtage; les compétences en négociation, et ils pourraient aussi inclure des services de financement liés aux commissions de courtage et aux commissions de suivi pour le placement du Fonds. Tous les frais indirects et les charges d'exploitation engagés par le conseiller en valeurs du Fonds ou par le gestionnaire pour la prestation de ces services, mais qui ne sont pas liés aux activités quotidiennes du Fonds, sont également inclus dans les frais de gestion. En contrepartie de ces services, EdgePoint reçoit des frais de gestion mensuels calculés en fonction de l'actif net moyen quotidien de chaque série. Les frais de gestion varient selon les séries de parts, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le Fonds verse à EdgePoint un seul montant englobant tous les frais de gestion. Le conseiller en valeurs du Fonds est rémunéré pour ses services à même les frais de gestion sans autres frais pour le Fonds. Le total des frais de gestion pour la période close le 30 juin 2023 s'est élevé à 725 000 \$ (30 juin 2022 : 302 000 \$). Aucuns frais engagés n'étaient dus au gestionnaire au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. Les frais de gestion pour les parts de série I sont négociés et payés directement par l'épargnant, plutôt que par le Fonds. Ces frais n'excéderont pas les frais de gestion de la série A du Fonds.

Les frais de gestion sont progressifs et sont déterminés en fonction du rendement quotidien moyen jusqu'à l'échéance de l'indice obligataire universel FTSE Canada (le « taux de référence »). Les frais représentent un pourcentage de la valeur de la série et sont calculés au début de chaque trimestre de l'année civile en fonction du taux de référence du trimestre précédent. Le barème des frais de gestion est le suivant :

Niveau de frais	Taux de référence (en %)	Frais de gestion – parts des séries A/A(N) (en %)	Frais de gestion – parts des séries F/F(N) (en %)
1	<0,76	0,67	0,07
2	0,76-1,75	0,70	0,10
3	1,76-2,50	0,80	0,20
4	2,51-3,00	0,90	0,30
5	3,01-3,50	1,00	0,40
6	3,51-4,00	1,10	0,50
7	>4,00	1,20	0,60

Pour la période close le 30 juin 2023, le gestionnaire a réduit les frais de gestion à 0,70 % pour les parts de série A et de série A(N) ainsi qu'à 0,10 % pour les parts de série F et de série F(N).

b) Charges d'exploitation

En plus des frais de gestion, le Fonds est responsable de payer tous les frais se rapportant à ses activités. Ces charges d'exploitation peuvent notamment comprendre les impôts, les frais de comptabilité, les honoraires d'audit, les frais juridiques, les coûts relatifs au comité d'examen indépendant du Fonds, les honoraires du fiduciaire, les droits de garde, les coûts d'opérations de portefeuille, les frais d'administration, les frais de la prestation de services aux épargnants ainsi que les frais liés aux rapports et aux prospectus, et les charges d'exploitation générales qui pourraient comprendre les salaires, les frais indirects et autres coûts répartis liés aux activités du Fonds engagés par le gestionnaire. Pour la période close le 30 juin 2023, les coûts répartis ont totalisé 82 000 \$ (30 juin 2022 : 29 000 \$). Chaque série est responsable de payer les charges d'exploitation qui peuvent lui être imputées. Mis à part les intérêts, les frais bancaires, les coûts d'opérations et les retenues d'impôt, lesquels sont payés ou à payer directement par le Fonds, le gestionnaire engage ces frais pour le compte du Fonds, lequel le rembourse par la suite. Les charges d'exploitation communes du Fonds sont réparties entre les séries en fonction du nombre moyen de porteurs de parts ou de l'actif net moyen quotidien de chaque série, selon les charges d'exploitation. Toutes les charges d'exploitation des parts de série I sont prises en charge par EdgePoint.

4. Opérations entre parties liées (suite)

c) Renonciation

EdgePoint peut, à son gré, renoncer à des frais de gestion ou prendre en charge certaines charges du Fonds. Les frais pris en charge, s'il y a lieu, sont présentés dans les états du résultat global. Le gestionnaire peut mettre fin à ces renoncations et prises en charge en tout temps.

d) Remises sur frais de gestion

EdgePoint peut, de temps à autre, réduire les frais de gestion effectifs payables par certains porteurs de parts en diminuant les frais de gestion imputés au Fonds et en demandant à celui-ci de verser aux porteurs de parts des distributions équivalant aux réductions des frais de gestion. Les remises sur frais de gestion sont réinvesties d'office en parts additionnelles du Fonds et elles sont présentées dans les *états du résultat global*.

5. Impôts sur le résultat

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds est considéré comme un fonds commun de placement et, conséquemment, n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat sur la tranche du revenu net, y compris les profits nets réalisés, qui est versée ou à verser aux porteurs de parts. Ce revenu ainsi distribué constituera un revenu imposable pour les porteurs de parts.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales entraînent des actifs et des passifs d'impôt différé. L'écart temporaire le plus important est celui entre la juste valeur inscrite du portefeuille de placements du Fonds et son prix de base ajusté aux fins fiscales. Puisque la politique de distribution du Fonds consiste à distribuer tous les gains en capital nets réalisés, aucun passif d'impôt différé relatif aux gains en capital latents et aucun actif d'impôt différé relatif aux pertes en capital latentes ne sera réalisé par le Fonds et, par conséquent, ne sera comptabilisé par celui-ci. Les pertes en capital réalisées non utilisées représentent les actifs d'impôt différé du Fonds; toutefois, en raison de l'incertitude liée à leur réalisation qui donnerait lieu à la compensation de futurs gains en capital, aucun avantage fiscal net n'est comptabilisé par le Fonds.

À la fin des années d'imposition les plus récentes, les 15 décembre 2022 et 2021, le Fonds avait des pertes en capital de néant et des pertes autres qu'en capital de néant.

Une perte réalisée par le Fonds au moment de la disposition d'immobilisations sera considérée comme une perte suspendue si le Fonds acquiert, dans les 30 jours précédant ou suivant la vente, un bien de remplacement qui est identique à celui qui a été vendu ou qui est le même, et que le Fonds est encore propriétaire du bien de remplacement 30 jours après la disposition originale. Si une perte est suspendue, le Fonds ne peut déduire la perte des gains en capital du Fonds avant que le bien de

remplacement ait été vendu sans être acquis de nouveau dans les 30 jours précédant ou 30 jours suivant la vente. À la fin des années d'imposition les plus récentes, les 15 décembre 2022 et 2021, le Fonds avait des pertes suspendues de néant.

6. Évaluation de la juste valeur

Les placements du Fonds sont comptabilisés à la juste valeur. Selon le gestionnaire, la juste valeur des instruments financiers autres que les placements et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapproche de leur valeur comptable, étant donné leur nature à court terme.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui établit l'ordre de priorité des données des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se présentent comme suit :

- Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels le Fonds peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Si des données de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

Des changements à la méthode d'évaluation pourraient donner lieu à la modification du niveau attribué à un placement.

a) Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent principalement des obligations de sociétés, qui sont évaluées d'après les prix cotés obtenus de courtiers ou de services d'évaluation utilisant les cotes provenant de courtiers, les opérations déclarées ou les estimations issues de leurs modèles internes d'évaluation des prix. Les sources de prix utilisent des données observables comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et la volatilité du crédit. Comme les données importantes aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres à revenu fixe et les placements à court terme du Fonds ont été classés au niveau 2.

6. Évaluation de la juste valeur (suite)**b) Actifs et passifs dérivés**

Les actifs et les passifs dérivés se composent de contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont évalués principalement en fonction du montant notionnel du contrat, de la différence entre le taux contractuel et le taux à terme du marché pour la même monnaie ou le même indice, des taux d'intérêt et du rendement futur de l'action. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables, ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme n'étant pas importantes pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Le risque de contrepartie est géré au moyen de l'utilisation de garanties et d'une annexe de soutien au crédit, lorsqu'elle est disponible.

La valeur comptable de l'actif net du Fonds attribuable aux parts rachetables se rapproche également de la juste valeur étant donné que les parts sont évaluées à la valeur de rachat. Ces instruments financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs puisque, même si leurs cours sont disponibles, il n'y a pas de marché actif pour ces instruments.

Le tableau qui suit illustre le classement des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière selon le niveau de la hiérarchie qui inclut l'évaluation de la juste valeur. Les montants sont établis en fonction des valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

Actifs (passifs) à la juste valeur au 30 juin 2023 (en milliers)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	- \$	576 734 \$	- \$	576 734 \$
Contrats de change à terme	-	842	-	842
Total	- \$	577 576 \$	- \$	577 576 \$

Actifs (passifs) à la juste valeur au 31 décembre 2022 (en milliers)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	- \$	483 738 \$	- \$	483 738 \$
Contrats de change à terme	-	378	-	378
Contrats de change à terme	-	(3)	-	(3)
Total	- \$	484 112 \$	- \$	484 112 \$

Au cours de la période close le 30 juin 2023, la variation nette de la valeur des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a correspondu à un profit de 1,9 million de dollars (30 juin 2022 : perte de 22,4 millions de dollars).

Au cours des périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, aucun titre n'a été transféré entre les niveaux.

7. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds s'expose à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit de la contrepartie et le risque de liquidité. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier sur une base quotidienne en raison des fluctuations des taux d'intérêt, des conditions du marché, de la conjoncture et de facteurs propres à certains titres détenus par le Fonds. Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et du type de titres dans lesquels l'actif est investi.

Gestion des risques

Le programme global de gestion des risques du Fonds vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque global auquel le Fonds est exposé et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Tous les placements comportent un risque de perte de capital. L'équipe de gestion du portefeuille adopte une approche prudente de gestion des risques et effectue des recherches approfondies pour chaque placement envisagé afin de bien saisir les risques de chaque société et de les évaluer par rapport au potentiel de rendement.

Le risque est aussi géré au moyen de la diversification du portefeuille de sociétés. L'équipe de gestion du portefeuille est d'avis qu'investir dans des sociétés qui ont des avantages concurrentiels permet une meilleure diversification que de se concentrer sur les répartitions sectorielles traditionnelles. Elle adopte une approche fondée sur le bon sens, qui consiste à évaluer la somme pouvant être perdue et la probabilité de la perdre. Bien que cette approche puisse sembler quelque peu simpliste, elle offre une vue essentielle des véritables risques de placement.

Le gestionnaire maintient une structure de gouvernance qui permet de suivre les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux directives internes et à la réglementation des valeurs mobilières. Le comité de la gouvernance et de la surveillance des placements du gestionnaire passe trimestriellement en revue les opérations au sein du portefeuille pour veiller à leur conformité aux règles applicables.

7. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Facteurs de risque

a) Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Plus loin figure une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et les écarts pourraient être significatifs.

i) Risque de change

Le risque de change survient lorsque les instruments financiers ne sont pas libellés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement du Fonds. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies varie en raison des fluctuations des taux de change. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme pour réduire son exposition au risque de change.

Comme les placements du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, le Fonds n'est pas assujéti à un risque de change important.

Le tableau ci-dessous indique dans quelles monnaies (à l'exception du dollar canadien) sont libellés les instruments financiers du Fonds qui l'exposent de manière importante à ce risque. Les données des clôtures de périodes sont en dollars canadiens et comprennent le montant notionnel des contrats de change à terme, s'il y a lieu.

30 juin 2023					
Monnaie	Placements (en milliers de dollars)	Trésorerie (en milliers de dollars)	Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Dollar américain	72 013	4 694	(62 549)	14 158	2,02 %
	72 013	4 694	(62 549)	14 158	2,02 %

31 décembre 2022					
Monnaie	Placements (en milliers de dollars)	Trésorerie (en milliers de dollars)	Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Dollar américain	50 315	1 661	(43 582)	8 394	1,66 %
	50 315	1 661	(43 582)	8 394	1,66 %

Au 30 juin 2023, si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté respectivement d'environ 708 000 \$ ou 0,1 % du total de l'actif net (31 décembre 2022 : 420 000 \$ ou, 0,1 % du total de l'actif net). Dans la pratique, les résultats réels pourraient ne pas correspondre à ceux figurant dans cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

30 juin 2023		Titres à revenu fixe (en milliers)
Moins de 1 an		96 691 \$
De 1 à 3 ans		184 519
De 3 à 5 ans		95 532
Plus de 5 ans		199 992
		576 734 \$

31 décembre 2022		Titres à revenu fixe (en milliers)
Moins de 1 an		86 524 \$
De 1 à 3 ans		161 467
De 3 à 5 ans		99 947
Plus de 5 ans		135 799
		483 738 \$

Au 30 juin 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 0,5 %, en présupposant une variation équivalente de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 10,9 millions de dollars, soit 1,6 % du total de l'actif net (31 décembre 2022 : 9,1 millions de dollars ou 1,8 % du total de l'actif net). La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été établie en fonction de la durée moyenne pondérée modifiée de 3,78 ans selon les titres à revenu fixe détenus au sein du Fonds (31 décembre 2022 : 3,78 ans). Dans la pratique, les résultats réels pourraient ne pas correspondre à ceux figurant dans cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

7. Risques liés aux instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit de la contrepartie

Le risque de crédit de la contrepartie est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'un engagement ou d'une obligation qu'elle a contracté avec le Fonds.

Le principal risque de crédit pour le Fonds réside dans ses placements en titres de créance à revenu fixe. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de leur émetteur. Le risque de crédit maximal de ces placements correspondait à leur valeur comptable au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le Fonds détenait des placements dans des titres de créance ayant les notations de crédit suivantes :

	% de l'actif net	% des titres de créance
30 juin 2023		
AAA	28,03	34,15
AA	5,37	6,54
A	10,13	12,34
BBB	32,50	39,58
BB	2,41	2,94
B	3,65	4,45
	82,09	100,00

	% de l'actif net	% des titres de créance
31 décembre 2022		
AAA	22,68	23,67
AA	9,15	9,55
A	8,43	8,80
BBB	39,66	41,41
BB	5,01	5,23
B	3,65	3,82
Non évalués	7,21	7,53
	95,80	100,00

Le Fonds est également exposé au risque de crédit lié à la négociation de titres cotés en bourse. Le Fonds limite la concentration de son risque de crédit en négociant avec un grand nombre de courtiers et de contreparties sur des bourses reconnues et de bonne réputation. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque toutes les opérations sont réglées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Le Fonds peut conclure des contrats de change visant l'achat ou la vente de monnaies afin de régler ses opérations de titres étrangers. Il s'agit de règlements au comptant à court terme exécutés avec des contreparties ayant une cote de solvabilité d'au moins « A ». L'exposition au risque de crédit par ces contrats est considérée comme très faible étant donné que peu d'entre eux ne sont pas réglés au même moment et que les opérations sont payées sur livraison.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À l'exception des passifs financiers qui découlent de ses activités normales de placement, le Fonds n'a aucun passif financier notable.

Les rachats quotidiens, contre trésorerie, de parts rachetables constituent la plus importante source d'exposition éventuelle au risque pour les passifs financiers du Fonds. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, le Fonds doit investir au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (soit ceux qui sont négociés sur un marché actif et qu'il est facile de vendre). Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats. Aucun emprunt de ce type n'a eu lieu au cours de la période considérée.

Le Fonds peut investir dans des dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, il pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

Le tableau qui suit présente les passifs financiers du Fonds par catégories d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	À vue (en milliers de dollars)	< 3 mois (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
30 juin 2023			
À payer pour les parts rachetées	792	–	792
À payer pour les titres achetés	6 897	–	6 897
31 décembre 2022			
À payer pour les parts rachetées	1 013	–	1 013
Contrats de change à terme	–	3	3

7. Risques liés aux instruments financiers (suite)

d) Gestion du risque lié aux capitaux propres

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant les capitaux propres du Fonds. Le Fonds n'est pas assujetti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds.

8. Tableau des contrats de change à terme

30 juin 2023					
Date de règlement	Monnaie à livrer (en milliers)	Monnaie à recevoir (en milliers)	Prix du contrat	Juste valeur (en milliers)	
10 juillet 2023	9 000 \$ US	12 162 \$ CA	1,3513	241 \$	
18 juillet 2023	8 250 \$ US	11 077 \$ CA	1,3427	151	
14 août 2023	10 000 \$ US	13 453 \$ CA	1,3453	215	
11 septembre 2023	20 000 \$ US	26 699 \$ CA	1,3350	235	
				842	
Nombre total de contrats	4		Juste valeur nette	842 \$	

Gestion de patrimoine EdgePoint inc.

150, rue Bloor ouest, bureau 500

Toronto (Ontario) M5S 2X9

Site Web : www.edgepointwealth.com

Courriel : info@edgepointwealth.com

Tél : 416-963-9353 ou sans frais : 1-866-757-7207
